

## **POLITIQUE OTM\_R DE L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE CONCERNANT LE RECRUTEMENT DE SES CHERCHEURS <sup>1</sup>**

Dans le cadre de l'espace européen de la recherche, la Commission européenne a proposé des principes directeurs d'une stratégie pour le recrutement des chercheurs dans la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite européen pour leur recrutement (C&C).

La "Stratégie RH pour les chercheurs" soutient les institutions de recherche et les organismes de financement dans la mise en œuvre de la Charte et du Code dans leurs politiques et pratiques. La Commission européenne décerne le "HR Excellence Award in Research" aux institutions qui progressent dans l'alignement de leurs politiques de ressources humaines sur les 40 principes de la Charte et du Code, sur la base d'un plan d'action/stratégie de ressources humaines personnalisé.

Un recrutement de qualité et des conditions de travail adaptés sont nécessaires afin de garantir l'excellence de la recherche et l'avenir de l'université. S'inscrire dans le schéma européen de la recherche exige ainsi un recrutement ouvert, transparent et rigoureux pour tout candidat.

En 2022, l'université de Rouen Normandie (URN) a ainsi candidaté auprès de la Commission Européenne (CE) pour l'obtention du label.

Dans ce cadre, l'URN s'est appropriée les différents points de contrôle obligatoires dont la liste a été établie par la CE (checklist OTM\_R - 23 items), et a réalisé une analyse des pratiques de l'université en matière de ressources humaines en rapport à cette liste et aux principes de C&C. Cette analyse a mis en évidence des axes de progrès dans les processus de recrutement et de sélection, ainsi que dans les conditions de travail. L'URN a adopté un plan d'action pluriannuel sur 2023-2027 lors de son conseil d'administration, le 8 juillet 2022.

Les principes de base de la politique OTM\_R reposent sur un recrutement ouvert, transparent, basé sur le mérite. Les processus relatifs aux ressources humaines ont été passés en revue et analysés par l'Établissement en relation étroite avec les services (Direction des Ressources Humaines, Direction de la Recherche et de la Valorisation) et en impliquant l'ensemble de la communauté universitaire pour établir le plan d'action.

Les axes principaux du plan d'action sont :

- La révision des procédures de recrutement des personnels (chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels de soutien à la recherche) et l'amélioration de leur accessibilité selon les principes précités en produisant notamment des guides à destination des recruteurs et des candidats, spécifiques au recrutement (procédures

---

<sup>1</sup> Sens européen du terme

allant de la définition du profil de l'emploi, les critères de sélection, à la validation du recrutement).

- L'actualisation ou la rédaction des guides propres à l'URN concernant l'accueil des chercheurs et la vie à l'université, notamment les chercheurs étrangers.
- Les publications des emplois sur tous les sites nécessaires (ministériels, spécialisés) notamment la plateforme européenne Euraxess, en français et en anglais.

Cette politique OTM\_R est intégrée dans celle plus générale HRS4R qui reprend les quatre thèmes de C&C (éthique et aspects professionnels de la recherche, recrutement et sélection, conditions de travail, accompagnement tout au long de la carrière) et le Gender Equality Plan. Pour réaliser ses actions, l'URN poursuit son engagement dans une démarche d'amélioration continue de gestion des ressources humaines, tout en conservant une volonté de simplification et de dématérialisation des démarches, dans le respect des législations française et européenne.

Laurent Yon

Président de l'université



C&C : Charte européenne du chercheur et code de conduite européen pour le recrutement des chercheurs.

HRS4R : Human resources strategy for researchers

URN : Université de Rouen Normandie

CE : Commission Européenne